Améliorer sa pratique et en faire profiter les patients

Participer à un programme d'amélioration des pratiques professionnelles Prescrire, tel que *Question de Pratiques* ou *Médicaments en Questions*, n'a pas pour seul objectif de remplir une obligation de Développement professionnel continu (DPC). Participer à un programme Prescrire, c'est avant tout vouloir agir sur sa pratique pour améliorer les soins apportés aux patients.

Observer, réfléchir, agir

Une démarche d'amélioration des pratiques est l'occasion de prendre du recul et de réfléchir, seul ou à plusieurs, à des changements pour une meilleure prise en charge des patients. Par exemple, c'est accepter de remettre en question certaines habitudes, intégrer des changements plus ou moins importants, ou s'inspirer du savoir-faire d'autres professionnels de santé.

Approfondir et actualiser ses connaissances en s'appuyant sur des textes Prescrire est une autre composante de la démarche.

Une démarche profitable

Aussi bien l'analyse globale des pratiques au cours des programmes, que les réponses aux enquêtes d'évaluation, rapportent des tendances d'amélioration des pratiques des participants aux programmes *Question de Pratiques* et *Médicaments en Questions*. Notamment, il est constaté davantage de concertation entre soignants, des échanges facilités avec les patients, ou encore une meilleure sécurité des soins.

La participation à un programme d'amélioration des pratiques Prescrire semble permettre aussi à nombre de participants infirmiers, médecins, pharmaciens d'être plus à l'aise avec les traitements dans diverses situations de soins.

En somme, une démarche profitable sur les pratiques, dans l'intérêt des patients.

Retrouvez plus de renseignements sur les programmes *Question de Pratiques* et *Médicaments en Questions* sur le site http://formations.prescrire.org.

Prescrire